



# ACADEMIE DE NANTES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ORIGINE	OBJET	DESTINATION
Sophie BURGAIN Guylène TROJAN	<b>Certification - Règlementation</b> Le 16 septembre 2021	Personnes présentes et excusées (lire ci-dessous)  Copie pour information Alain GRIPON, DAFPIC Adjoint Chefs de projets académiques Directeurs des GRETA-CFA

## Présent(e)s :

Jean-Eudes Aymer (Directeur adjoint à la DEC), Alexandra Bossard (Cheffe de bureau – DEC niv. 5), Valérie Boucher (Cheffe de bureau – DEC niv. 4), Soazic Gaborit (Cheffe de bureau – DEC niv.3), Régine Lengronne (IEN - Coordonnatrice du SAIA), Fabrice Charbonnier (CFP - GRETA-CFA Loire-Atlantique), Annie Guégan (Responsable de production – GRETA-CFA Loire-Atlantique), Odile Deblíqui (CFP - GRETA-CFA 49), Daniel Peschard (CFP – GRETA-CFA du Maine), Patricia Pichereau (CFP – GRETA-CFA de Vendée), Anne-Lise Foïsil (Coordinatrice administrative – DAVA), Nadège Gifard (assistante administrative – DAVA), Guylène Trojan (Chargée de mission Certification)

Excusé(e)s : Frédéric Ravard (Responsable de production – GRETA-CFA 49)

Animation : Sophie Burgain

## 1. Actualités de la DAFPIC et des services rattachés

### → Un déménagement – Une organisation en construction

Rénovation énergétique des locaux de la DAFPIC dans le cadre du plan de relance – Les travaux devraient durer un an d'où un réaménagement provisoire dans d'autres lieux :

- Formation initiale – REE : 32 rue Fresche Blanc – Nantes
- Formation continue et services supports : 2 rue du Château de l'Éraudière – Nantes<sup>(\*)</sup>
- DAVA : Collège Libertaire Rutigliano – 60 rue de l'Éraudière – Nantes

<sup>(\*)</sup> Notre adresse postale pour tous les courriers reste celle située à Margueritte

## 2. Actualités du DAVA

### → Sessions intermédiaires : rappel du calendrier

Présentation du bilan des candidats inscrits aux jurys intermédiaires.

Pour la session de mars 2021 (comme pour les sessions intermédiaires en 2020) : une présentation de diplômes complets – pas de blocs de compétences.

#### Points de vigilance sur les sessions intermédiaires :

- Respect des dates d'inscriptions
- Les sessions intermédiaires sont uniquement organisées pour des épreuves en CCF.
- On ne peut pas inscrire des BCP ou des BTS aux sessions intermédiaires du DAVA (sauf s'il s'agit de blocs de compétences en CCF)<sup>(\*)</sup>

<sup>(\*)</sup> En cas d'échec du candidat, l'épreuve de contrôle doit être organisée – Le DAVA ne peut, matériellement, organiser ces épreuves de ratrappage.

### → Présentation des résultats VAE (cf document 2019)

2020 est assez similaire à 2019

On note :

- moins de perte de candidats entre l'accueil et l'accompagnement
- une VAE plus courte : plus généralement sur 1 an
- plus de femmes – des candidats en activités
- majoritairement des BTS (tertiaire et industrie)

### **3. Actualités DCL**

#### → Voir document bilan volumétrique

Constat : une forte progression du nombre de candidats (beaucoup de stagiaires du programme « HOPE »).

A noter : le DCL « français professionnel » permet d'obtenir une carte de résident sur le territoire.

Il est organisé une session toutes les 6 semaines selon un calendrier établi par le ministère. Le calendrier de 2022 n'est pas encore paru.

La mise en place provisoire de CCF pendant le confinement a bien fonctionné.

Les collègues du DELF (vivier rectorat) pourraient-être sollicités.

### **4. Actualités DEC**

#### → Baccalauréat professionnel : réforme des épreuves de rattrapage (épreuves de contrôle) dès la session de 2022

Deux textes sont en cours de validation. Le MEN a souhaité se rapprocher du dispositif en vigueur dans la voie générale et technologique.

Les évolutions présentées par le MEN concernent les conditions d'accès à cette épreuve de contrôle.

Pour y être éligibles, les candidats devront avoir validé l'ensemble des épreuves professionnelles et non plus seulement celle de la pratique professionnelle.

Les textes ouvrent également le choix des disciplines dans lesquelles les candidats peuvent être interrogés à l'oral. Parallèlement à l'oral de français/histoire-géographie/EMC, le second voit son périmètre élargi : selon leur spécialité, les candidats pourront choisir d'être évalués en mathématiques, physique-chimie, économie-gestion, économie-droit ou prévention-santé-environnement.

Les modalités de notation changent : les candidats ayant réussi l'épreuve orale de contrôle "sont déclarés admis si la moyenne générale, recalculée en intégrant les notes obtenues à l'oral de contrôle lorsqu'elles sont meilleures, est supérieure ou égale à 10 sur 20".

#### → BTS : rattrapage - réforme dès la session de 2022

Un texte est actuellement à l'étude pour mettre en place une session de rattrapage pour les BTS.

Rappel : pour la première fois dans l'histoire du BTS, une session de rattrapage a été organisée au cours de la session de 2021. Malgré quelques difficultés de mise en œuvre, le bilan est plutôt positif.

Cette session « exceptionnelle » de rattrapage était composée de 2 épreuves orales : un oral portant sur des connaissances et compétences générales (la discipline est laissée au choix du candidat) ; et un oral portant sur des connaissances et compétences professionnelles (le candidat n'a pas de choix).

#### → BTS : obligation de se présenter à une certification en langue anglaise

Le marché avec « PeopleCert » ne sera pas renouvelé par le MEN.

Un nouvel appel d'offre pour un nouvel organisme a été lancé. Réponse attendue pour le printemps.

L'obligation de se présenter à une certification en langue anglaise est maintenue.

On ne connaît pas encore les modalités qui seront mises en place pour la session de 2022. Mais attention, l'épreuve sera à organiser dès la parution du texte.

#### → Dates des ouvertures de l'applicatif pour les inscriptions aux examens – session juin 2022

- Brevet Technicien Supérieur : du 19 octobre au 19 novembre 2021
- Certificat d'aptitude professionnel du 15 novembre au 10 décembre 2021
- Mention Complémentaire (Niveau 3) : du 15 novembre au 10 décembre 2021
- Baccalauréat Professionnel : du 08 novembre au 03 décembre 2021
- Brevet Professionnel : du 08 novembre au 03 décembre 2021
- Mention Complémentaire (Niveau 4) : du 08 novembre au 03 décembre 2021

Afin de permettre le paramétrage de l'applicatif « Cyclade » (abandon des applicatifs « Océan » et « Inscrinet »), il est indispensable que la DAFPIC remonte les listes des candidats potentiels avant le 30 septembre 2021.

Les GRETA-CFA devront remonter auprès de la DAFPIC-FC le nom d'une personne « référente » de l'applicatif « Cyclade » pour une meilleure communication entre les services.

**La saisie sous l'applicatif « E-plome » devra être terminée pour **25 septembre 2021 au plus tard****

**L'extraction des déclarations d'ouverture devra être soumise à la relecture des coordonnateurs(trices) avant transmission aux cheffes de bureau de la DEC.**

Le retour de l'extraction de la base « E-plome » aux cheffes de bureau de la DEC sera faite pour le :  
**30 septembre 2021 (dernière limite)**

## 5. Actualités réglementaires

→ **Arrêté du 17 juin 2021 portant sur l'obtention des dispenses d'enseignement général au CAP, BCP, BMA, BP**

→ **Note de service du 22 juin 2021 portant sur les supports d'évaluation et de notation des unités générales**

### Points essentiels à retenir pour la session 2022

- Dispense de l'unité de PSE pour les candidats justifiant d'un :
  - CAP – CAPM – CAPA,
  - BEP – BEPM – BEPA,
  - BCP
- Modifications sur des intitulés de CAP et sur des intitulés du BCP.

### Impacts sur l'activité du GRETA-CFA

- Mise à la disposition des examinateurs de l'ensemble des supports nécessaires à l'évaluation et à la notation des candidats,
- Mise à jour des livrets stagiaires,
- Mise à jour du LNS,
- Mise à jour du contrat de formation,
- Mise à jour de logiciel (YPAREO....),
- Mise à jour des documents téléchargeables sur E-Plome.

→ **Décret 2021-940 du 15 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du CCF pour le CAP, BCP, BP, BMA, MC**

### Points essentiels à retenir pour la session 2022

- Possibilité de pratiquer de droit le CCF pour les CFA Education nationale portés par un EPLE ou un GRETA ou un GIP FCIP
- Possibilité de pratiquer de droit le CCF pour les CFA relevant du Ministère chargé de la mer
- Les BTS ne sont pas concernés
- La formation par la voie de la formation continue n'est pas concernée

### Impacts sur l'activité du GRETA-CFA

- Formation des formateurs intervenant en CFA. Il est de la responsabilité de l'employeur de former ses collaborateurs à la pratique du Contrôle en Cours de Formation.
- En cas d'Appel d'Offres avec un partenariat GRETA-CFA // CFA « privé », ce dernier ne peut bénéficier d'une habilitation de droit au CCF.

### Points d'alerte de Régine Lengronne

A la suite de la parution de ce décret, souhaite de revoir les procédures en cours (formalisation d'une déclaration d'ouverture, ...).

Suivre le schéma « circuit d'une déclaration d'ouverture d'une formation en apprentissage » sous « Eplome ». Ce schéma va être transmis aux EPLE.

Point de vigilance sur les listes d'apprentis qui seront remontées à la DEC.

Attention sur la notion de CCF de droit : un candidat pourrait se retourner contre le GRETA-CFA qui n'aurait pas mis en place cette modalité d'évaluation.

Pour les évaluations en CCF : éviter de positionner des vacataires qui n'auraient pas suivi la formation « Entrer dans le métier de formateur » ou le module de formation « Pratiquer le CCF en formation d'adultes » (avant 2021).

Les vacataires étant des prestataires de services, on ne peut pas les contraindre à suivre ces formations.

### **→ Arrêté du 15 juillet 2021 modifiant le programme de mathématiques, de sciences physiques et chimiques du Brevet Professionnel**

#### Point essentiel à retenir pour la session 2022

- Application des nouveaux programmes à la rentrée 2021-2022

3 GRETA-CFA proposent des BP :

- GRETA-CFA Loire Atlantique
- GRETA-CFA 49 : BP secteur BTP
- GRETA-CFA de Vendée : BP Préparateur en pharmacie

Information Régine Lengronne : une réunion d'harmonisation devrait prochainement être mise en place.

### **→ Circulaire de rentrée de la DEC du 9 septembre 2021 relative à l'évaluation de l'EPS en CCF**

#### Points essentiels à retenir pour la session 2022

- Au plus tard pour le 1er Octobre 2021 : Saisie en ligne des référentiels d'évaluation via EPSNET
- Au plus tard pour le 1er Octobre 2021 : Saisie des protocoles d'évaluation via EPSNET
- 14 Octobre 2021 : Commission académique de validation des protocoles et référentiels par un représentant du Recteur

### **→ Certification PIX : analyse et questionnement**

- ~ Décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques
- ~ Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification Pix des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D. 121-1 du code de l'éducation

#### Points essentiels à retenir

- Les compétences numériques des apprenants de la formation initiale (y compris les apprentis) font l'objet d'une certification PIX
- Les compétences numériques des stagiaires de la formation continue PEUVENT faire l'objet d'une certification PIX
- La certification PIX concerne les CAP, BCP, BTS
- La certification PIX devra être organisée entre le 29 novembre 2021 et le 4 mars 2022 (circulaire de rentrée)

Quand est-il de la certification PIX pour les MC et les BP ? : Pas de réponse pour l'instant. La question est posée auprès de la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE).

Jean-Eudes AYMER (Directeur adjoint de la DEC) rappelle que le PIX est une étape obligatoire de la formation mais pas une obligation pour l'inscription à l'examen.

#### → **Rappel de l'arrêté du 17 juin 2020 fixe les unités générales du baccalauréat professionnel.**

La PSE est devenue une unité des domaines généraux avec les mêmes possibilités de dispenses que les autres unités.

Régine Lengronne alerte sur les modifications des modalités d'évaluation en langues vivantes (session 2022). Des épreuves en 2 parties et sur 4 épreuves minutées. Des fiches d'accompagnement sont en cours de rédaction. Voir le BOEN du 23 juin 2020.

#### → **Rappel concernant l'EPS**

Tous les documents présentés et transmis par Monsieur Huot, conseiller technique académique EPS, sont sous l'intranet.

Monsieur Huot (IA-IPR) part dans un an. Un tuilage est organisé.

Mme Laurence Peresse (DEC2) est la personne référente pour toute question concernant l'EPS.

Prochaine rencontre entre la DEC, le DAVA, la DAFPIC – le Réseau des GRETA-CFA  
**Le jeudi 22 septembre 2022**

### **6. Le positionnement réglementaire**

Rappel : Il est à organiser dans les 15 jours qui suivent l'entrée en formation.

Un courrier de rappel des procédures est en cours de rédaction par Mme Bourgouin Marie-Line (Doyenne des IEN et EG IO).

Les documents et tableaux sont téléchargeables sous l'intranet DAFPIC.

Un tableau de synthèse des durées minimales de PFMP pour les niveaux 3 et 4 a été complété par le corps des IEN. Il sera sous l'intranet prochainement.

### **7. PAF 2021-2022**

#### → **Entrer dans le métier de formateur**

Objectifs de cette formation animée conjointement par la DAFPEN et Sophie Burgain

- ~ Entrer dans le métier
- ~ Intégrer le cadre réglementaire lié à l'exercice des fonctions de formateur
- ~ Incrire son enseignement dans le cadre des diplômes et référentiels
- ~ Structurer son enseignement au travers d'activités permettant de développer des compétences et prenant en compte la diversité des apprenants
- ~ Construire son enseignement en intégrant la diversité des publics

Public visé : Formateurs du Réseau GRETA-CFA, néo-contractuels dans leur première année d'exercice

Durée : 4 jours non consécutifs

#### → **Les étapes-clés de la certification à destination des coordonnateurs pédagogiques**

## Objectifs

- ~ Intégrer le cadre réglementaire lié à l'exercice des fonctions de coordonnateur pédagogique
- ~ Incrire sa pratique professionnelle dans le cadre des diplômes et référentiels

Public visé : Coordonnateurs pédagogiques du Réseau GRETA-CFA, néo-contractuels dans leur première année d'exercice

Durée : 1 journée (2 sessions / an)

## → Modulariser un dispositif de formation certifiante

Objectif : Etre capable de découper ses actions de formation en blocs de compétences.

## Contenu

- ~ Pourquoi modulariser une formation ? Dans quels buts ?
- ~ Rappel du cadre réglementaire concernant les blocs de compétences
- ~ La méthodologie : une démarche en plusieurs étapes

Durée : 1 journée (2 sessions/an)

Prochaine réunion du groupe académique « Certification – Règlementation »

**Le jeudi 31 mars 2022 – Site Margueritte – Salle Erdre**